

Fiche d'inscription licencié(e)

NOM : Prénom :
 Né(e) le :/...../..... Nationalité :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Adresse mail :@..... Mobile :/...../...../...../.....

Merci d'écrire vos adresses mail, uniquement EN MAJUSCULES

Renseignements parents

Téléphone domicile 1 :/...../...../..... Mobile 1 Obligatoire :/...../...../...../.....
 Téléphone domicile 2 :/...../...../..... Mobile 2 Obligatoire :/...../...../...../.....
 Adresse mail 1 :@.....
 Adresse mail 2 :@.....

Merci d'écrire vos adresses mail, uniquement EN MAJUSCULES

Autorisation parentale (pour les moins de 18 ans)

Je soussigné(e)(Nom)(Prénom),
 autorise mon enfantà pratiquer le volley-ball au sein de la section volley-ball de l'USVG.

- ☐ J'autorise l'USVG à contacter les secours et à faire dispenser les soins nécessaires et utiles en cas d'urgence sur mon enfant.
☐ J'autorise mon enfant à se soumettre à toute forme de contrôle antidopage éventuel.
☐ J'autorise l'USVG à utiliser l'image de mon enfant afin de promouvoir l'activité (site Internet, photos, ...)

Fait le :/...../ 2022

Signature précédée de la
 mention "Lu et
 approuvé(e)"

Cotisations Licences*

CATEGORIES									
M7 baby*	M9	M11	M13	M15	M18	M21	Seniors	Dép	Loisir*
2016 et après	2014 et 2015	2012 et 2013	2010 et 2011	2008 et 2009	2005 à 2007	2002 à 2004	2001 et avant	x	x
80,00 €	135,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €	190,00 €	190,00 €	195,00 €	145,00 €	85,00 €

beach volley : ajouter 10€ au tarif de la licence

Pour la collégiens la carte Tatoo permet une réduction de 60€.

Pour les lycéens, la carte m'RA permet une réduction de 30€.

En cas de non présentation de la carte lors de l'inscription un chèque de caution sera demandé.

REMISE FAMILIALE A APPLIQUER SUR LA COTISATION : pour les familles, décompter pour chaque joueur inscrit:
 (2 licenciés), 7€ (3 licenciés), 10€ (4 licenciés et plus)

4€

Survêtement

Le renouvellement de la collection de notre équipementier nous impose le changement de survêtement. Le coût est intégré à la cotisation, le club prend 30% à sa charge.

Pour les M7 Baby, M9 & Loisir le survêtement n'est pas obligatoire, si vous souhaitez l'acquérir rajouter 35€ à la cotisation

les essayages sont obligatoires et auront lieu uniquement pendant les permanences d'inscriptions

- ☐ Le formulaire de demande de licence FFVB rempli et **signé par le médecin** (AVEC Surclassement obligatoire), sauf cas particulier : **licencié(e) non surclassé(e) et/ou ayant un certificat de moins de 3 ans.**
- ☐ **1 chèque de cotisation licence et éventuellement un chèque de caution en cas de non présentation de la carte tatoo ou m'RA**
- ☐ Photocopie de votre carte d'identité ou du livret de famille si vous n'étiez pas licencié en 2021/2022.
- ☐ Une photo d'identité récente
- ☐ 1 enveloppe timbrée avec adresse personnelle
- ☐ Charte signée (à rendre en même temps que le dossier d'inscription)

Nb tous les documents sont téléchargeables sur le site <https://www.us-valleedelagresse.com/>



FFvolley

FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE

SAISON 2022/2023

Exemplaire original à conserver par le club et à archiver dans votre espace club

TYPES DE LICENCES ET EXTENSIONS Licence COMPETITION EXTENSION ☐ VOLLEY-BALL ☐ OUTDOOR ☐ P.V. SOURD ☐ P.V. ASSIS ☐ COMPET'LIB Licence ENCADREMENT EXTENSION AVEC Certif.Médical ☐ ARBITRE ☐ EDUCATEUR SPORTIF ☐ SOIGNANT EXTENSION SANS CM ☐ DIRIGEANT ☐ PASS BENEVOLE Licence HORS COMPETITION ☐ EXTENSION Volley Pour Tous Licence TEMPORAIRE ☐ Validité 1 Mois ☐ Validité 3 Mois Réservée aux non-licenciés, Certificat Médical obligatoire	NOM DU GSA USVG NUMERO DU GSA 0388899
--	--

TYPES DE DEMANDE ☐ CREATION ☐ RENOUVELLEMENT ☐ MUTATION NATIONALE ☐ MUTATION REGIONALE ☐ MUTATION EXCEPTIONNELLE	N° DE LICENCE (si déjà licencié) : SEXE : ☐ F ☐ M TAILLE : NOM D'USAGE : PRENOM : NOM DE NAISSANCE : DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE : NATIONALITE ☐ Française ☐ AFR Assimilé Français ☐ Etrangère (UE/Hors UE) ☐ ETR/FIVB (UE/Hors UE) ☐ ETR/FIVB-ETR- REG (hors UE) ☐ ETR/FIVB-UE-REG (UE) ADRESSE : CP : VILLE : TEL : PORTABLE : EMAIL* : * L'adresse mail est obligatoire afin de vous permettre d'accéder à votre Espace Personnel
---	--

www.ffvolley.org



@ffvolley

CERTIFICAT MEDICAL Je soussigné, Dr atteste que M / Mme présente une absence de contre-indication à : la pratique du Volley, y compris en compétition Fait le Signature et cachet du Médecin :	SIMPLE SURCLASSEMENT Je soussigné, Dr atteste que ce joueur/joueuse est également apte à pratiquer dans les compétitions des catégories d'âges nécessitant un simple sur- classement dans le respect des règlements de la FFvolley. Fait le Signature et cachet du médecin :
--	--

QUESTIONNAIRES DE SANTE ☐ J'atteste avoir répondu négativement à toutes les questions du Questionnaire de Santé FFvolley http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/FFvolley_qs_sport_2022-23.pdf ☐ J'atteste avoir répondu négativement à toutes les questions du Questionnaire Relatif à l'Etat de Santé du Sportif mineur http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/FFvolley_qs_sport_sportifs_mineurs_2022-23.pdf
--

INFORMATIONS ASSURANCES Je soussigné, atteste avoir été informé des risques liés à la pratique du Volley- Ball et des disciplines associées, de mon intérêt et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance individuelle Accident Corporel proposée avec ma licence (base, option A ou B). ☐ Reconnaiss avoir lu et pris connaissance des informations ci-jointes au présent document. ☐ Décide de souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » et choisit l'Option de base incluse dans la licence (valorisée à 0,58€ TTC). ☐ Décide de souscrire une option complémentaire et acquitte la somme de : ++Option A (5,05€ TTC) ou ++Option B (9,04€ TTC). ☐ Décide de ne pas souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » (base, A ou B). Je n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante. Je ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFvolley. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

☐ J'atteste ne pas avoir été licencié COMPETITION en « VB, OUTDOOR, PV » ou ENCADREMENT dans un autre GSA lors de la saison précédente. ☐ Je ne souhaite pas recevoir d'informations commerciales de la part de la FFvolley relatives à ses activités. ☐ J'accepte de recevoir des communications et offres de la part de la FFvolley à propos de ses partenaires.

La Fédération Française de Volley (FFVolley) - responsable du traitement traite vos données personnelles et votre celles de vos représentants légaux dans le cadre de la gestion de votre licence (en ce y compris de votre demande de renouvellement de licence) sur la base de l'exécution de la mission d'intérêt public déléguée à la FFVolley. Vos données peuvent être communiquées aux personnes en charge au sein de la FFVolley, nos prestataires techniques, notre assureur, ainsi que le cas échéant aux organisateurs de compétitions, à la Fédération Internationale de Volley. La FFVolley a désigné un DPO que vous pouvez contacter par mail : protectiondonnees@ffvb.org ou par courrier à l'attention du DPO de la FFVolley 17 rue Georges Clemenceau 94807 Choisy le Roi Cedex. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données et sur vos droits conformément au Règlement (UE) 2016/679 dit « RGPD », consultez le DPO à l'adresse électronique indiquée.

NOM, DATE ET SIGNATURE Licencié Majeur ou Représentant Légal pour le licencié Mineur.

INFORMATION ASSURANCE LICENCE 2022/2023

Les contrats sont consultables sur le site de la FFvolley : <http://www.ffvb.org/la-ffvb/l-assurance/>

RESPONSABILITE CIVILE : votre licence comporte une garantie d'assurance Responsabilité Civile obligatoire (L321-1 code du sport).

Ce contrat d'assurance vous couvre pendant la pratique sportive autorisée par votre licence FFvolley. Il vous assure contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers. Le contrat d'assurance Responsabilité Civile porte le numéro 3087988J. Il est souscrit auprès de la MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisation variables, CS 90000- 79038 Niort cedex 9. La notice d'information détaillée peut être consultée ou téléchargée depuis le site internet de la FFvolley, rubrique « assurance ».

INDIVIDUELLE ACCIDENT : La FFvolley attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Dans ce cadre, la FFvolley propose à ses licenciés trois formules facultatives d'assurance « Accident Corporel » : base, option A et option B. Ces formules vous couvrent pendant la pratique sportive autorisée par votre licence FFvolley. Elles sont présentées ci-dessous et dans la notice d'information réalisée par la MAIF et consultable sur le site internet de la FFvolley à la rubrique assurances. Votre GSA vous en a remis un exemplaire.

Si les Options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est par conséquent invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

Les formules « accident corporel » sont proposées par la MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisation variables, CS 90000- 79038 Niort cedex 9.

Les contrats d'assurances ont été souscrits par l'intermédiaire d'Alac courtage, Société de Courtage d'Assurances selon le b) de l'article L520-1 du code des assurances - S.A.S au capital de 306.000 € - SIREN 784 199 291 - RCS PARIS - N° immatriculation ORIAS 07 005 935- Service réclamation : 14 rue de Clichy-75009 PARIS - reclamation@alac.fr - soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest, CS92459, 75436 Paris cedex 09.

MODALITES DE CONCLUSION DU CONTRAT

Pour souscrire l'une des options « Accident Corporel », il vous suffit de cocher dans le pavé « Assurances » du formulaire de prise de licence la case correspondante et d'acquiescer avec votre licence le montant de la prime correspondant à l'option choisie.

PRISE D'EFFET DES GARANTIES/ DUREE :

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFvolley et du règlement de la prime correspondante.

Elle prend fin le jour où la licence FFvolley pour la saison en cours n'est plus valide.

Garantie Accident Corporel de base (0,58 € TTC)

	LICENCIES FFvolley	Franchise
DECES	10 000 €	Néant
FRAIS D'OBSEQUES	5 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE	L'indemnité est calculée en multipliant le taux d'invalidité (IPP), déterminé lors de la consolidation de l'assuré, par le capital défini ci-dessous.	Néant
IPP < 30%	20 000 €	
30% <= IPP < 65%	50 000 €	
65% <= IPP < 100%	100 000 € (versé à 100% si force personne)	
FRAIS DE TRAITEMENT (1)	125 % de la base de remboursement Sécurité Sociale	Néant
BONUS SANTE	Au-delà des prestations de base ci-dessus, l'assuré bénéficie d'un « BONUS SANTE » à concurrence d'un montant global maximal par accident de 1 500 €. Ce Bonus Santé est disponible en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur. L'assuré pourra disposer de ce Bonus pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatif, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge : - dépassements d'honoraires médicaux ou chirurgicaux, - prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale, - soins dentaires et optiques, - en cas d'hospitalisation : la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc. ne sont pas pris en compte) // si le blessé est mineur : le coût d'hébergement d'un parent accompagnant facturé par l'hôpital, ainsi que les frais de trajet, - frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles, et d'une façon générale tous frais de santé prescrits par un médecin praticien.	Néant
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	100 %	Néant
INDEMNITE HOSPITALISATION	15 €/jour à compter du 1 ^{er} jour d'hospitalisation (dans la limite de 150 jours)	Néant
SOINS DENTAIRES ET PROTHESES	150 € par dent	Néant
APPAREIL ORTHODONTIQUE	80 € par accident	Néant
OPTIQUE	Lunettes : 200 € par accident (verre + monture) Lentilles non jetables : 100 € par lentille	Néant
FRAIS DE TRANSPORT	100 %	Néant
Transport pour se rendre aux soins médicalement prescrits	180€ par accident	

(1) Les Assurés ne bénéficiant pas d'un régime de Sécurité Sociale verront leurs remboursements limités au montant du ticket modérateur et/ou au montant du forfait journalier.

OPTIONS COMPLEMENTAIRES A et B : Tout licencié de la FF Volley peut souscrire à titre individuel, à des garanties complémentaires en cas de dommage corporel suite à un accident de sport en sus des garanties de base.

Le complément de cotisation est perçu avec l'adhésion à la licence.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES	OPTION A 4,31€	OPTION B 9,04€	Maximum
DECES	10 000 €	20 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE TOTALE	10 000 €	20 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE	10 000 € x taux d'invalidité	20 000 € x taux d'invalidité	Néant
GARANTIE COMPLEMENTAIRE FRAIS DE TRAITEMENT (1)	500 € / accident	500 € / accident	Néant
INDEMNITES JOURNALIERES (2)		30 € par jour (maximum : 365 jours)	10 jours

(1) Cette garantie intervient en complément de la garantie de base, sur justificatifs, pour tous types de traitement engagés par l'assuré et médicalement prescrits, en complément ou non de la Sécurité Sociale.

INFORMATION SUR LES CONTRATS : Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez: AIAC courtage : N° VERT : 0 800 886 486

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident que vous trouverez en ligne sur le site internet de la FFvolley (rubrique assurances).

Pour faire appel à MAIF ASSISTANCE 7/24: appelez depuis l'étranger le +33.5.49.77.47.78 - depuis la France : 0800.875.875 contrat MAIF n° 3087988J - Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable de MAIF Assistance.

(2) Lorsque l'assuré a été en incapacité temporaire totale de travail suite à un accident, la MAIF, verse une indemnité à concurrence du montant indiqué au tableau ci-dessus :

- dans la limite de la perte de revenus réelle : pertes de salaire, prime et autre manque à gagner, sur présentation de justificatifs et sous déduction des indemnités versées par le(s) régime(s) de prévoyance et de celles attribuées au titre de la loi sur la mensualisation et de la convention collective applicable,
- après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise, fixée à 10 jours,
- pendant au maximum 365 jours.

L'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de l'assuré.

LA CHARTE

L'association Loi 1901, aussi appelée club de l'USVG a pour but de promouvoir et développer la pratique compétitive du volley-ball, dans un cadre sportif cohérent, source de plaisir, d'épanouissement, et de convivialité.

Cette charte expose les règles fondamentales s'appliquant à tous ses membres, licencié(e)s (et parents dans le cas de mineur(e)s) afin de garantir **les droits et devoirs** de chacun. Elle n'a pas pour objet de poser un cadre réglementaire rigide, mais de réaffirmer les valeurs auxquelles nous sommes attachés.

L'Entraîneur - l'Association	Le/La Joueur/se - ses parents
Fournit aux adhérents des tenues de compétition, survêtement de présentation, maillot, et éventuellement short suivant le collectif.	S'engage à porter les vêtements distinctifs du club lors des compétitions, et à rendre le maillot et éventuellement le short en fin de saison.
Fournit le matériel adapté, des ballons et le matériel nécessaire au bon déroulement des entraînements et compétitions sportives	S'engage à respecter ce matériel.
Est responsable de l'organisation matérielle de la séance d'entraînement, du montage au démontage et rangement du matériel	Participe à l'organisation matérielle de la séance sous les consignes de l'entraîneur. La gestion matérielle fait partie de l'entraînement
Veille à la progression des joueur(se)s en sécurité	Respecte les consignes données par l'entraîneur et veille à la sécurité de ses partenaires
Est ponctuel (à l'entraînement, en compétition ou aux temps forts de l'association) en tenue adaptée, prévient en cas de retard le plus tôt possible en particulier grâce à l'application Sport Easy	
Prépare les entraînements, compose les équipes et les anime.	Respecte les choix de l'entraîneur, fait preuve d'engagement, d'efforts et de persévérance et fait preuve d'esprit d'équipe
Manage les équipes en compétition.	Respecte les choix de l'entraîneur en compétition et fait preuve d'esprit d'équipe
Anticipe, prévoit et organise les déplacements en compétition	Véhicule l'équipe lors des matchs à l'extérieur à tour de rôle au minima
Informe sur les temps forts de l'association (Salon des vins, Galette, tournoi de fin d'année...)	Participe à la vie associative du club : temps forts et/ou arbitrage et/ou autres rôles associatifs (« petites mains »...)

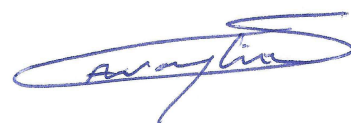
Le volleyball est un sport collectif ou le comportement de chacun influe sur l'ensemble de ses coéquipiers... l'esprit d'équipe, l'entraide et la solidarité sont donc des valeurs essentielles.

Parents : Votre présence et votre confiance en nous sont essentielles à l'épanouissement de vos enfants. Une collaboration efficace entre vous et l'encadrement du club constitue un des éléments indispensables à la réussite de votre enfant.

Le joueur :

Les parents (*si enfants mineurs*):

Le club :



Président de l'USVG

SPORT TIME ST EGREVE



Sport-time.fr
Équipez-vous autrement
**HANDBALL - VOLLEY - SQUASH
BADMINTON & AUTRES SPORTS INDOOR**

asics adidas mizuno hummel SELECT Kempa Nike molten
Wilson Tecnifibre prince Babolat YONEX BITEA MIKASA

SPORT TIME
29 Rue des Glairaux
38120 Saint-Egrève
Tél. 09 67 56 50 48

Commandez en ligne : www.sport-time.fr

15% DE REMISE

SUR TOUT LE MAGASIN SUR PRESENTATION DE CE DOCUMENT

La boutique du club est également consultable à l'adresse suivante :

<https://www.sport-time.fr/content/21-boutique-club>

SPORT EASY

L'application de gestion du club à télécharger dès aujourd'hui

Outil principal de communication et d'organisation entre le club, les entraîneurs
les joueurs et les parents.



ATTESTATION D'HONORABILITE

A remplir uniquement par les arbitres, entraîneurs et encadrants.



ATTESTATION COMPLÉMENTAIRE AUX DEMANDES DE LICENCES DE L'ENCADREMENT SOUMISES A L'OBLIGATION DU CONTRÔLE DE L'HONORABILITE

Je soussigné(e) :

Mme ☐ M ☐

Nom d'Usage : Premier prénom :

Nom de Naissance :

Né(e) le/...../..... en France ☐ à l'Etranger ☐

- Si né(e) en France :
 - o Commune de naissance :
 - o Département de naissance :
- Si né(e) à l'étranger :
 - o Ville de naissance :
 - o Pays de naissance :

Atteste avoir connaissance que :

- La licence Encadrement que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif (par exemple, entraîneur, enseignant, animateur...) ou d'exploitants d'établissement d'activité physique et sportive (par exemple, dirigeant ou adhérent ayant des prérogatives d'organisation ou de responsabilité au sein d'un GSA), selon les articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport, cela à titre :

rémunéré ☐ ou bénévole. ☐

- Que les fonctions d'éducateur sportif ou d'exploitants d'établissement d'activité physique ou sportive sont interdites :

- Auprès de tous public, mineurs ou majeurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'un crime ou d'un délit visés à l'article L.212-9 du code du sport ;
- Auprès des mineurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une mesure administrative de suspension ou d'interdiction en lien avec un accueil de mineurs au sens de l'action sociale et des familles (article L.227-11 du code de l'action sociale et des familles).

A ce titre, je certifie avoir pris connaissance que les éléments constitutifs de mon identité pourront être transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué (interrogation du FIJAIS).

En signant le présent document, j'ai compris et j'accepte la transmission des éléments sus mentionnés et ledit contrôle.

Fait à :

Le :

Signature :